



GUIDE

DES ÉCOLIERS

ET DES

PARENTS

2022-2023



www.fontenay-aux-roses.fr



Fontenay-
aux-Roses

SOMMAIRE

ÉDITO	p.3
VIE SCOLAIRE	
L'emploi du temps des enfants	p.4
L'Espace famille : vos démarches facilitées	p.5
Les inscriptions scolaires, mode d'emploi	p.6
VIE PÉRI ET EXTRA SCOLAIRE	
L'accueil périscolaire de 2 ans et demi à 11 ans	p.7
Les inscriptions aux activités périscolaires	p.8
Les accueils de loisirs (vacances scolaires et séjours)	p.10
La restauration scolaire	p.11
ACTIONS DE LA VILLE	
Des investissements pour l'école	p.12
Des projets pour les enfants	p.14
La réussite éducative de tous les enfants	p.15
La Prévention au sein des écoles	p.16
Les Loisirs en famille et parentalité	p.17
L'accompagnement des familles	p.18
2 EN PRATIQUE	
Les écoles et accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)	p.19



GUIDE DES ÉCOLIERS ET DES PARENTS 2022-2023

Directeur de la publication : Laurent Vastel – Coordination éditoriale : service Communication – Photographies : Emmanuel Infanti / Charlotte Lannou / Christophe Voisin.

Création graphique et mise en page : service Communication – Impression : Le Réveil de la Marne

Date de parution : septembre 2022.

ÉDITO

La rentrée : un jalon dans la vie des élèves, des parents mais également des enseignants, des personnels communaux (agents des écoles et de la cuisine centrale, gardiens, éducateurs sportifs, animateurs, services techniques, etc.). C'est un moment important.

Pour bon nombre d'enfants, l'entrée en maternelle, l'arrivée en cours préparatoire ou un changement d'école sont des moments particuliers où se mêlent curiosité et inquiétude. Pour ceux qui poursuivent leur scolarité, les repères sont plus précis. Mais tous ont besoin de la bienveillance et de l'appui des acteurs de l'éducation.

La municipalité poursuit son travail pour améliorer les conditions d'accueil. Des travaux ont été réalisés durant l'été. Ils constituent un exercice difficile car il faut tenir les délais pour que la rentrée se passe au mieux et ceci dans un contexte difficile (manque de certaines fournitures, augmentation des coûts, etc.). Deux illustrations, l'école Jean Macé est la première à bénéficier du concept de « cour d'école du futur » que nous avons conçu pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain (dérèglement climatique, évolutions des pratiques pédagogiques, ouverture sur la ville) tout en tenant compte des contraintes qui s'imposent à nous ; les travaux de rénovation de l'École

Scarron se poursuivent. Ce projet a reçu de plusieurs récompenses nationales et régionales pour son exemplarité tant sur le volet concernant le bâtiment (plus de 60% d'économies d'énergie) que sur les actions menées par l'équipe enseignante.

Par ailleurs, avec nos partenaires et dans une démarche participative, nous avons élaboré, pour les trois années à venir, un nouveau Projet Educatif De Territoire qui se mettra en place après avis de l'Education nationale et approbation par le Conseil municipal, à partir de la rentrée de novembre. Il privilégie l'inclusion de plus fragiles, la coopération avec les familles, une offre de service étendue pour les activités périscolaires et extrascolaires.

Les équipes municipales et nos partenaires sont en place pour que cette année soit la plus réussie et permette les apprentissages dans les meilleures conditions mais également l'épanouissement des élèves.

Ce guide est un outil au service de tous les parents et de tous les enfants. Ils y trouveront des renseignements pratiques, des informations utiles et les coordonnées des services qui œuvrent dans le domaine scolaire et périscolaire.

En espérant qu'il vous soit utile, nous vous souhaitons une bonne rentrée et une belle année scolaire.



Laurent VASTEL

Maire de Fontenay-aux-Roses
Vice-Président
de Vallée Sud - Grand Paris




Dominique LAFON


Adjoint au Maire délégué à
l'Enfance, à la Jeunesse, aux
Nouvelles technologies, à
l'Innovation et au Jumelage

L'EMPLOI DU TEMPS DES ENFANTS

École maternelle

	7H30 8H30	8H30 12H	12H 14H	14H 16H30	16H30 18H30
Lundi mardi jeudi vendredi	Accueil de loisirs	Enseignement	Pause méridienne et ateliers	Enseignement	Accueil du soir (activités, goûter...)
Mercredi	Accueil de loisirs et ateliers « découverte » sportifs et culturels				

École élémentaire

	7H30 8H30	8H30 12H	12H 14H	14H 16H30	16H30 18H	18H 18H30
Lundi mardi jeudi vendredi	Accueil de loisirs	Enseignement	Pause méridienne et ateliers	Enseignement	Étude	Post-étude CP-CE1- CE2
Mercredi	Accueil de loisirs et ateliers « découverte » sportifs et culturels					

4



L'ESPACE FAMILLE : VOS DÉMARCHES FACILITÉES

Accessible depuis le site de la Ville, www.fontenay-aux-roses.fr, l'**Espace famille** simplifie vos démarches administratives liées aux activités périscolaires de vos enfants. Il vous permet de :

- Effectuer vos réservations à la restauration scolaire, aux accueils du soir et du mercredi, à l'étude, aux vacances scolaires
- Consulter et payer vos factures en ligne.

Les agents du Guichet famille en mairie sont à votre disposition pour tout renseignement lié à la scolarité de vos enfants. Vous pouvez y effectuer une demande de pré-inscription en crèche, d'inscription à l'école ou encore régler vos factures.

Pensez également à faire calculer votre quotient familial afin de bénéficier des tarifs municipaux adaptés à vos revenus, jusqu'au 30 septembre 2021.

ATTENTION

Conformément au règlement intérieur et selon l'article 14 « Règles communes » [...] Le calcul du quotient familial doit être établi chaque année auprès du guichet famille dans les délais impartis. A défaut de calcul du quotient familial, le tarif le plus élevé sera appliqué. »



NOUVEAU ET PRATIQUE !

Inscription à l'école des enfants nés en 2019 à partir du 3 janvier au 14 mars.
Prenez rendez vous en ligne via le CLIC RDV



5

📍 SERVICE ENFANCE

Hôtel de Ville : 75, rue Boucicaut

Tél. : 01 41 13 20 00

Courriel : enfance-famille@fontenay-aux-roses.fr

🕒 HORAIRES D'OUVERTURE :

Le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Les mercredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30

Les jeudis de 8h30 à 12h

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

BON À SAVOIR

- Plus simple et plus rapide : adhérez à la facture dématérialisée et optez pour le prélèvement automatique.
- Vous pouvez envoyer votre demande de calcul de quotient par mail, via votre Espace famille, accompagnée des documents scannés.

LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES, MODE D'EMPLOI

Pour les élèves entrant en Petite Section (PS) à la rentrée 2022, nés avant le 31 décembre 2020, les inscriptions à l'école s'effectueront du 3 janvier au 3 mars 2023.

Les familles peuvent se rendre au Guichet famille (sur rendez-vous, Prendre RDV clic RDV) munies des documents suivants :

- Le livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Le carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Une attestation d'hébergement et un justificatif de domicile au nom de la personne hébergée (pour les familles hébergées)

L'inscription en école élémentaire est automatique et ne nécessite pas de démarche, excepté pour les nouveaux Fontenaisiens.

6

Secteur scolaire, inscriptions et demandes de dérogation

Les enfants sont scolarisés en fonction de leur lieu de résidence. La ville est découpée en 7 secteurs scolaires qui permettent une répartition équilibrée des élèves dans les écoles.

Les demandes de dérogation de secteur scolaire doivent être effectuées pendant la période d'inscription, en retirant un dossier auprès du guichet famille. Les dérogations sont accordées à titre exceptionnel, après avis des directeurs d'école et d'une commission. La demande de dérogation doit être renouvelée au moment du passage en CP.

Changement de coordonnées

Afin d'assurer la bonne gestion de votre dossier, tout changement doit être signalé, dans les meilleurs délais, au Guichet famille.

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
20^e CIRCONSCRIPTION
4/6, avenue du Parc
Tél. : 01 46 60 13 32

EN
CHIFFRES
7 secteurs scolaires



BON À SAVOIR

Vous pouvez également effectuer votre demande d'inscription scolaire via le portail Espace famille > Messages, accompagnée des documents scannés.

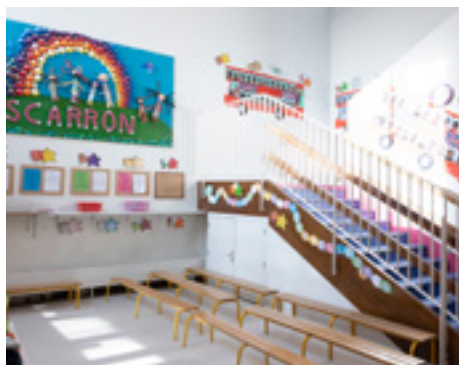
Plus d'infos : www.fontenay-aux-roses.fr

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE 2 ANS ET DEMI À 11 ANS

Les accueils périscolaires s'adressent aux enfants de 2 ans et demi inscrits en Petite Section à 11 ans.

Avant et après la classe

- Tous les enfants peuvent être accueillis avant la classe, dans leur école, entre 7h30 et 8h30.
- Les enfants de maternelle peuvent être accueillis de 16h30 à 18h30 à l'accueil du soir, avec une sortie possible à partir de 17h. Les élèves d'élémentaire peuvent être accueillis de 16h30 à 18h à l'étude avec une sortie possible à 18h.
- Les CP-CE1 et CE2 peuvent rester de 18h à 18h30 au l'accueil post-études, au sein de l'accueil de loisirs maternel.



La pause méridienne

Le service de restauration fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi, en période scolaire de 12h à 14h.

Pour les élèves d'élémentaire, la Ville organise des ateliers sportifs encadrés par les éducateurs de la Ville et des ateliers culturels, encadrés par des intervenants spécialisés, en partenariat avec des associations locales et le CCJL.

Pour les élèves de maternelle, des activités sont également proposées, mais en privilégiant toujours le rythme de l'enfant, en particulier les temps calmes après le repas.

Accueil de loisirs du mercredi

Chaque mercredi, de nombreuses activités de loisirs mais également ludiques et éducatives sont proposées au sein de nos 5 accueils de loisirs maternels et 2 accueils de loisirs élémentaires : 6/8 ans et 9/11 ans.

Le « plan mercredi », favorise la mise en oeuvre d'activités de découverte sportives et culturelles encadrées par des professionnels de ces disciplines et destinées aux enfants inscrits en accueils de loisirs (en partenariat avec les associations locales et le CCJL).

BON À SAVOIR

Quelle pédagogie dans les accueils ?

- Favoriser l'autonomie des enfants dans le respect de leurs rythmes de vie
- Les sensibiliser à la notion de citoyenneté et au développement durable
- Leur permettre de vivre des temps de détente
- Jouer pour grandir, tisser des liens et découvrir le monde
- Favoriser l'accès à la culture et à la découverte de leur ville
- Renforcer l'inclusion des enfants à besoin éducatifs particuliers

7



LES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Les réservations sont obligatoires pour toutes les prestations, à l'exception des accueils du matin et du post-étude (CP-CE1 et CE2).

Les réservations à la restauration, aux accueils du soir, à l'étude et à l'accueil du mercredi sont possibles jusqu'à 7 jours avant le jour de fréquentation souhaité, sur l'Espace famille ou auprès du Guichet famille en mairie.

Les modifications ou annulations sont possibles dans les mêmes conditions. Si l'enfant est malade et n'a pas participé à la prestation réservée, un certificat médical devra être présenté au Guichet famille pour la déduction de la prestation.

À fournir pour toute inscription aux accueils de loisirs :

- Attestation d'assurance extra-scolaire
- Fiche d'inscription et fiche sanitaire complétées
- 8 • Photocopie des vaccins du carnet de santé si l'enfant n'est pas déjà inscrit à l'école



Traitements médicaux et PAI

Si votre enfant doit suivre un traitement médical au cours de la journée à l'accueil de loisirs, contactez la direction de votre accueil.

Accueil d'enfants en situation de handicap

La Ville facilite l'inclusion des élèves en situation de handicap et l'accès aux loisirs pour tous, en mettant en place un protocole d'accueil particulier, avec un encadrement spécifique si nécessaire.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur des accueils de loisirs est disponible sur le site Internet de la ville. L'inscription aux activités périscolaires vaut acceptation du règlement intérieur.

BON À SAVOIR

Pourquoi réserver à l'avance ?

Les réservations sont obligatoires pour permettre d'adapter l'encadrement en fonction du nombre d'enfants inscrits. Cela permet d'assurer un accueil de qualité avec une équipe stable, connue des enfants et présente sur toute l'année scolaire.

- En cas de non-respect des périodes de modification et d'annulation, l'absence sera facturée.
- En cas de présence à la cantine sans inscription préalable, le coût du repas sera de 10 euros.

Référente loisirs handicap :

Rose Aimée Akakpo

Mail : rose-aimée.akakpo@fontenay-aux-roses.fr

Référente handicap ville :

Maryse Torregrossa

Mail : maryse.torregrossa@fontenay-aux-roses.fr

Modalités d'inscription pour les activités périscolaires

Prestations	Horaires	Conditions d'accès	Modalités	Comment s'inscrire ?
Accueils du matin	7h30-8h30	Maternelle et élémentaire	Sans inscription	Espace famille accessible depuis le site internet de la ville www.fontaine-aux-roses.fr ou directement auprès du Guichet famille en complétant un formulaire. Attention : en cas d'absence de réservation, l'accès aux prestations n'est pas garanti et est limité aux places disponibles en fonction de l'encadrement prévu sur place.
Accueils post-études	18h-18h30	CP, CE1 et CE2		
Accueils du soir	16h30-18h30	Maternelle	Réservations et annulations/modifications jusqu'à 7 jours avant le jour de fréquentation souhaité	
Études	16h30-18h	CP au CM2		
Restauration scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	12h-14h	Maternelle et élémentaire	Inscriptions périodiques	
Accueils périscolaires des mercredis	7h30-18h30	Possibilité de réserver en journée ou en demi-journée avec ou sans repas		
Accueils de loisirs des vacances scolaires	7h30-18h30 ou en demi-journées	Maternelle et élémentaire		

9

Une journée type le mercredi en accueil de loisirs



LES ACCUEILS DE LOISIRS (VACANCES SCOLAIRES ET SÉJOURS)

Les accueils de loisirs durant les vacances scolaires

Les accueils de loisirs maternels et élémentaires sont ouverts pendant les vacances scolaires. Certaines structures peuvent être regroupées en fonction des effectifs et des travaux prévus (information communiquée sur le site de la ville). Les réservations sont obligatoires. Elles sont ouvertes environ 6 semaines avant le premier jour (pour les petites vacances) et environ 2 mois avant les vacances d'été.

10



Les séjours

Partir en séjour permet à l'enfant de découvrir de nouveaux horizons, de gagner en autonomie et surtout de revenir avec des nombreux souvenirs. La sélection des séjours de vacances fait l'objet de la même rigueur en ce qui concerne le choix de l'environnement, les activités proposées, l'hébergement et la qualité d'encadrement dans des centres de vacances agréés. Les enfants sont encadrés par les animateurs de la Ville.

EN CHIFFRES

Près de **100** enfants de 4 à 12 ans partent chaque été en séjour

BON À SAVOIR

Pensez à vérifier les périodes d'inscription pour les réservations des accueils de loisirs vacances et des séjours. Les réservations hors-délais ne seront pas prises en compte. Pour les réservations via l'Espace famille, un accusé de réception (noreply) est systématiquement envoyé à l'adresse mail renseignée.



🕒 **Horaires des accueils pendant les vacances de 7h30 à 18h30**

Accueil : entre 7h30 et 9h30

Sortie : entre 16h30 et 18h30

Possibilité d'accueil en demi-journée (voir les horaires page 9).

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de la restauration collective élabore au sein de la cuisine centrale municipale 2300 repas par jour, adressés à l'ensemble des convives avec une répartition de :

- 2100 repas consommés dans les écoles maternelles et élémentaires
- 200 repas pour les enfants de crèches de l'âge de 3 mois à 3 ans

Toujours plus de qualité

Un des atouts de notre Ville est de disposer d'une cuisine centrale qui prépare chaque jour, à partir de produits frais, les repas qui sont ensuite livrés dans les offices des écoles.

La Ville s'approvisionne en denrées alimentaires en faisant le choix de disposer de plus de produits frais, bio et de qualité. En adéquation avec son engagement dans une démarche durable, les produits sont issus de circuits courts ou locaux, et certifiés Haute Valeur Environnementale. Une attention particulière est également portée au respect de la condition animale. L'objectif est d'offrir à nos enfants une alimentation encore plus saine avec plus de goût.

Ainsi les produits bio issus des filières bio sont proposés à tous les repas : 85% des fruits et des légumes servis sont frais et de saison, des produits labellisés et certifiés (label rouge, appellation contrôlée) sont choisis, les plats sont réalisés avec de la viande française.

Un menu végétarien est servi deux fois par semaine. L'objectif est de montrer aux enfants que l'on peut manger autrement mais toujours de façon équilibrée.

EN CHIFFRES

2100 repas par jour pour les écoliers

40 % de produits bio (1 menu entier par semaine)

2 menus végétariens par semaine

BON À SAVOIR

Ne pas oublier d'établir un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) aux enfants souffrant d'allergie alimentaire.

Le PAI est à retirer auprès des directions d'école et à faire remplir par le médecin traitant ou le spécialiste de votre enfant.

Concernant les paniers repas retenus dans le cadre des PAI alimentaires, un rendez-vous peut être pris auprès du Guichet famille afin qu'une charte soit établie et qu'une remise d'une glacière soit effectuée.

Équilibre alimentaire

Les menus sont élaborés par une diététicienne de façon à satisfaire les niveaux de besoins caloriques des différents convives, en respectant le GEM-RCN (Groupe d'Etudes des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition) et le PNNS (Plan National Nutrition Santé), sans oublier la notion de plaisir et de découverte culinaire. Les menus sont ensuite validés par les représentants de la ville lors de la commission des menus, où les enfants sont également conviés.

La cuisine centrale, dans sa démarche qualité prend en considération le suivi des 14 allergènes les plus présents, et gère avec le service éducation la demande des PAI (Plan d'Accueil Individualisé).

Lutte contre le gaspillage et valorisation des déchets

Le tri et la valorisation des biodéchets sont réalisés depuis plusieurs années dans les écoles élémentaires des Ormeaux et des Renards, et au Parc le mercredi, ainsi qu'à la cuisine centrale. Vallée Sud-Grand Paris a pris le relais en 2019. Après une première expérimentation à l'école des Pervenches réussie, ce sont toutes les écoles de la ville qui vont progressivement en profiter

DES INVESTISSEMENTS POUR L'ÉCOLE

Moyens humains

• **Le personnel des écoles** : la Ville met à disposition des écoles du personnel afin d'accompagner au mieux les enfants et garantir les meilleures conditions d'enseignement.

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) accompagnent les enfants de maternelles tout au long de la journée. Ils assistent le personnel enseignant et d'animation et veillent à l'hygiène et à la propreté des locaux. Des agents en charge de l'entretien sont également déployés dans les écoles élémentaires. Un gardien par école est également en charge du bon fonctionnement des établissements.

• **Les animateurs** : sur les temps périscolaires (accueil du soir et pause méridienne), les animateurs de la Ville assurent l'encadrement des enfants et leur proposent diverses activités.

• **Les éducateurs sportifs de la Ville** : ils assurent les cours de sport (temps scolaire) de tous les élèves d'élémentaire à raison d'une heure par semaine et proposent également des activités sportives sur le temps de la pause méridienne.

• **Transports** : la Ville prévoit un transport scolaire pour les séances de piscine, les sorties scolaires et rotations vers les gymnases. Elle fait appel à un prestataire par marché public.

• **Développement informatique** : la Ville a participé au Plan Numérique pour l'Éducation et a doté en 2018 chacune des 6 écoles élémentaires d'une valise numérique de 16 tablettes destinées au cycle 3 (CM)

- **Écoles élémentaires** : en 2021, la ville a participé au Plan de relance numérique permettant de terminer le déploiement des tableaux numériques au sein des écoles en février 2022. A présent, toutes les salles de classes des écoles élémentaires publiques sont équipées d'un tableau numérique interactif ou d'un écran numérique interactif.

De plus, les ordinateurs de chaque classe ont été remplacés par des ordinateurs portables pour une meilleure gestion de l'apprentissage.

En 2023 toutes les classes seront dotées d'un visualiseur permettant l'affichage de tous types de documents directement sur l'écran.

- **Écoles maternelles** : depuis 2018, les écoles maternelles ont été doté de robots pédagogiques destinés à l'apprentissage de la programmation.

En 2022, la ville a équipé chaque école maternelle d'un écran numérique interactif mobile.

12

EN CHIFFRES

28 ATSEM

16 agents d'entretien dans les écoles et les accueils de loisirs

6 gardiens affectés au sein des écoles

Moyens matériels

• **Mobilier scolaire et fournitures** : chaque année, la Ville prévoit un budget pour l'achat de mobilier dans les écoles et finance l'achat de matériel scolaire.



Des travaux dans les écoles

Au cours de l'été 2022 les services municipaux ont continué à travailler pour rénover et embellir nos écoles. À Jean Macé, des travaux de réaménagement de la cour ont été réalisés après une réflexion partagée autour de « la cour du futur » avec les enfants, les enseignants, le personnel des écoles. Des travaux de rénovation de la couverture et d'isolation de l'école ont également été achevés. Les sanitaires de l'école des Renards ont fait peau neuve, une reprise de l'entrée du groupe scolaire de la Roue est en cours et un rafraichissement de la peinture dans le hall de la maternelle des Ormeaux a été réalisé.

L'année scolaire 2022/2023 sera également marquée par la poursuite des chantiers de rénovation du patrimoine scolaire de la Ville.

Les travaux de rénovation l'école maternelle Scarron continuent, c'est une école toute neuve et respectueuse de l'environnement qui prend forme avec la réfection des salles de classe, des sanitaires, les travaux d'isolation, de remplacement des fenêtres, l'installation de points d'eau dans les classes, la toiture végétalisée,Ce projet exemplaire en terme d'objectifs de réduction de consommation énergétique a été récompensé à 2 reprises (2e prix du Challenge du Décret Tertiaire et lauréate de la catégorie coup de Cœur du jury Trophée de l'AMIF)



La rénovation du centre de loisirs Pierre Bonnard sera entamée dès la Toussaint, elle vise à réduire plus de 60% des consommations énergétiques et à améliorer les conditions d'usage (réaménagement des accueils et entrées, rénovation des sanitaires ; des peintures, renouvellement de l'air...).

Un ambitieux projet de réhabilitation du groupe scolaire des Ormeaux est également à venir. Des groupes de travail devraient se tenir au cours de l'année scolaire afin de concerter autour du projet.

QU'EST CE QUE LE PEDT ?

Le PEDT est le cadre de référence pour l'ensemble des partenaires qui fixe les priorités éducatives concernant l'enfant pris dans sa globalité (0-17 ans) pour trois ans.

Ses orientations sont définies en concertation avec les acteurs du Territoire.

Le PEDT de la Ville est en cours de renouvellement. Il devra être voté par le Conseil Municipal d'ici la fin de l'année 2022.

Les enjeux éducatifs prioritaires sont les suivants :

Favoriser l'égalité des chances et la réussite éducative ;

Favoriser la continuité des parcours éducatifs ;

Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté, à la laïcité et au développement durable ;

Renforcer l'inclusion des enfants présentant des besoins éducatifs particuliers ;

Développer la place et le rôle des familles.

L'ensemble des actions et projets développés par la Ville s'inscrivent dans ces grands axes avec une attention particulière portée à la Lecture et au Sport.

DES PROJETS POUR LES ENFANTS

Du sport et des activités culturelles sur le temps de la pause méridienne et le mercredi.

La Ville propose aux élèves des activités culturelles et sportives sur le temps de la pause méridienne et le mercredi (plan mercredi). Elles sont encadrées par des professionnels (CCJL, éducateurs sportifs de la Ville, associations...). Au programme : théâtre, ateliers scientifiques, initiation au codage sans écran, multisports, escrime... Tous les enfants sont invités à y participer.

Des projets culturels développés sur les temps scolaires

La Ville participe au financement des projets culturels proposés chaque année aux différentes classes par l'éducation nationale : danse, jardin à l'école, éveil aux langues, parcours littéraire, exploration poétique....

Les classes découvertes

La Ville finance le départ de classes découvertes sur cinq jours pour les élèves d'élémentaire. Plusieurs thèmes en rapport avec le programme scolaire sont proposés aux écoles qui doivent élaborer leur projet et le faire valider par l'inspection de l'Éducation nationale : activités physiques et découverte du milieu marin ou du milieu montagnard, patrimoine du Moyen-Âge et de la Renaissance, patrimoine de la Seconde Guerre mondiale, sciences et technologie ou astronomie.

Le projet Orchestre à l'école

La Ville prend en charge les interventions des professeurs du conservatoire dans le cadre du projet Orchestre à l'école développé en lien avec Vallée Sud- Grand Paris et l'Éducation Nationale.

Deux cohortes de 24 élèves des écoles de la Roue A et B apprennent à jouer d'un instrument et répètent avec des musiciens professionnels tout au long de l'année.

Les actions du service municipal des Sports

Les éducateurs sportifs de la Ville proposent un ensemble d'activités aux enfants des écoles élémentaires, pendant la pause méridienne. Des journées «temps forts» sportifs sont organisées quatre fois par an : jeux d'hiver, jeux d'été, sensibilisation handisport, cross scolaire. Sur le temps des vacances scolaires, le service des Sports organise des stages multisports. Sur le temps scolaire, chaque classe bénéficie de l'encadrement d'un éducateur sportif diplômé travaillant pour la Ville.

14



LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUS LES ENFANTS

Études dirigées

Assurées par les enseignants (rémunérés par la Ville) et du personnel qualifié, elles permettent aux enfants de compléter et de réviser le travail de la journée en groupe. Ces études sont mises en place dans chaque école élémentaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 17h à 18h.

Une attention particulière sur les CP a été retenue comme objectif du PEDT avec la mise en place d'un projet de lecture et d'activités ludo-éducatives par le service Périscolaire, en complément des études.

Partenariat avec l'association Lire et Faire Lire

Des retraités partagent un moment de lecture avec les enfants sur le temps de la pause méridienne ou de l'accueil du soir. Cette action concerne les élèves de Grande Section de maternelle.

Accompagnement scolaire par le CCJL

Le CCJL propose du soutien scolaire pour les niveaux primaires en individuel ou en binôme les lundis, mardis et jeudis de 17h à 18h et également avec les Savants fous (découvertes ludiques et scientifiques) une fois par mois.

9 10, place du château Sainte-Barbe
Tél. : 01 46 30 20 90 / ccjl@fontenay-aux-roses.fr

Accompagnement scolaire aux Paradis par l'association ASAP

L'association propose de l'accompagnement scolaire personnalisé (essentiellement un bénévole et un projet d'accompagnement par enfant), du CP à la terminale à la Maison de quartier des Paradis (parfois à distance, si les conditions sanitaires l'imposent) les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 19h30 ainsi que le mercredi.

9 8/12, rue Paul Verlaine /
Tél. : 01 46 61 70 95 (aux jours et heures de l'ASAP) / asap.fontenay@gmail.com

AMASCO : ateliers ludo-éducatifs : apprendre en s'amusant

L'Association propose des ateliers ludiques et éducatifs pour les enfants du CP au CM2, sous forme de stages pendant les vacances scolaires. Les objectifs visés par ces activités sont de renforcer les fondamentaux chez tous les enfants et promouvoir l'égalité des chances et la mixité sociale.

Des stages lecture pour les CE2

La municipalité organise lors des vacances scolaires des ateliers lecture destinés aux élèves de CE2. L'objectif est d'accompagner l'apprentissage de la lecture à travers des ateliers ludo-éducatifs autour du livre.

15



LA PRÉVENTION AU SEIN DES ÉCOLES

La prévention routière

Les Grandes Sections de maternelle, les CE2 et les CM2 bénéficient de séances de prévention routière pour comprendre les dangers de la route. Les CE2 passent leur « permis piéton » et les CM2, après des épreuves théoriques et pratiques sur piste (piétons, vélo), leur « permis vélo ». Ces actions sont réalisées avec le concours de la Police Nationale, de la Police Municipale, d'un CRS, du club de prévention JDLC et des enseignants.



La prévention des risques liés à l'utilisation d'internet

En partenariat avec l'officier de prévention du commissariat de Châte-nay-Malabry, cette action a pour objectif de sensibiliser les élèves de CM2 aux risques d'internet et à son bon usage. À la fin de son intervention, l'officier de prévention, remet aux enfants un « permis internet ».



LES LOISIRS EN FAMILLE ET PARENTALITÉ

• Espace adultes et familles de la Maison de quartier des Paradis

Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation, cet espace accompagne et soutient les familles en proposant des ateliers et des temps de rencontre : café des parents, théâtre d'expression, conférences-débats, ateliers parents-enfants, permanences « Écoute parents ».

98 - 12, rue Paul Verlaine / Tél. : 01 46 61 70 90

• Ludothèque Le Manège aux Jouets

L'association Le Manège aux Jouets, subventionnée par la mairie, accueille les familles et les collectivités dans différents espaces dédiés aux jeux sous toutes ses formes et pour tous les âges. Possibilités de jouer sur place ou emprunter.

• Au Manège aux Jouets : accueil petite enfance pour les 0-3 ans accompagnés d'un adulte les mardis et jeudis matin. Accueil tout public les mardis, mercredis, vendredis et samedis.

• À la Maison de Quartier des Paradis : accueil pour les 0-6 ans accompagnés d'un adulte les mardis et jeudis ou pour les 6-12 ans du lundi au vendredi .

95, rue de l'Avenir / Tél. : 01 41 13 94 49
lemanegeauxjouets.fr



• Association Bien Grandir ensemble

Cette association propose avec le soutien financier de la Ville, un accompagnement à la parentalité et des ateliers artistiques pour les familles à la Maison de quartier des Paradis.

Tél. : 06 75 07 32 88 (Sophie Caillard)
associationbge@gmail.com



• Maison de la Musique et de la Danse

La MMD regroupe les activités du conservatoire à rayonnement intercommunal et les activités musicales du CCJL.

9 10, place du Général de Gaulle /
Tél. : 01 46 55 01 29

<https://www.valleesud.fr/fr/maison-de-la-musique-et-de-la-danse-fontenay-aux-roses>



• Médiathèque

L'espace jeunesse de la médiathèque met à disposition des familles des albums, revues, livres, CD-Roms ou DVD. Elle prête des livres aux accueils de loisirs et leur propose des malles d'albums. L'espace musique dispose d'un fonds de livres musicaux, CD et DVD. Des ouvrages destinés aux parents et aux éducateurs sont disponibles dans les espaces adultes et jeunesse.

9 6, place du Château Sainte-Barbe
Tél. : 01 86 63 13 10
www.mediathèque-fontenay.fr



• Piscine de Fontenay-aux-Roses

La piscine accueille les scolaires (Grandes Sections de maternelle, CP-CE1, CM2 et classes ULIS une séance par semaine durant un semestre) sur des créneaux réservés.

9 22, rue Jean-Jaurès / Tél. : 01 46 60 82 30



• CCJL

Le CCJL, co-financé par la Ville, propose un large choix d'activités à des tarifs accessibles pour les enfants à partir de 3 ans : activités musicales, artistiques et corporelles, ateliers parent/enfant, pass bout d'chou pour les 3/6 ans.

Toutes les infos sur www.ccj192.com



L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

• Centre municipal de santé Simone Veil

Le Centre municipal de santé Simone Veil propose des consultations de médecine générale et spécialisée, des bilans, soins dentaires (et chirurgie), des soins infirmiers et de podologie. Les enfants peuvent être accueillis dès leur naissance pour un suivi médical par un médecin généraliste.

9 6, rue Antoine Petit
Service médical : 01 46 61 12 86
Service dentaire : 01 55 52 07 88

BON À SAVOIR

Le CMS Simone Veil mène des actions de promotion de la santé en lien avec les écoles et les accueils de loisirs.

- Hygiène buccodentaire : initiations au brossage des dents en classe de Grande Section de maternelle.

- Vaccination : séances gratuites sur rendez-vous pour les adultes et enfants de plus de 6 ans (un vendredi sur deux de 16h à 18h). Tél. : 01 46 61 12 86 ou sur doctolib CMS Simone Veil.

• Protection Maternelle et Infantile (PMI)

La PMI accueille, informe et suit les enfants de 0 à 6 ans et les femmes enceintes. La prévention est au cœur de ses missions. Elle joue également un rôle de protection : actions de prévention des mauvais traitements, dépistage et évaluation d'enfants en danger... Ce travail s'effectue en collaboration avec l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et les services départementaux d'insertion et d'actions sociales, en partenariat avec la médecine scolaire et parfois avec les médecins traitants.

À Fontenay-aux-Roses, une offre de service spécifique a été contractualisée entre la Ville et le Département, avec des consultations de puéricultrice et auxiliaire, de sage-femme, de psychologue et de médecin proposées

9 Annexe du CMS : 6, rue Antoine Petit.
(consultations et pesées sur rendez-vous)

9 SST 11 : 13, avenue Gabriel Péri à Bagneux
Rendez-vous au 0 806 000 092.

• Service de solidarité territoriale (SST)

Le SST propose aux habitants des Hauts-de-Seine du 1^{er} au Grand âge :

- Accueil, information et orientation, soutien des usagers dans leurs démarches d'ouverture et de maintien de droits auprès des administrations ;
- Évaluation des situations de tension, notamment en matière de protection de l'enfance ou de prévention des expulsions ;

- Parcours d'accompagnement : insertion, emploi, logement, problématiques financières, parentalité...

À Fontenay-aux-Roses, une offre de service spécifique a été contractualisée entre la Ville et le Département, avec des permanences d'accès aux droits et pour les travailleurs sociaux à la Maison de quartier et à la mairie.

9 SST 11 : 13, avenue Gabriel Péri à Bagneux
Rendez-vous au 01 55 58 14 40
ou 01 46 60 61 38

• Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS intervient auprès des personnes en difficulté, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap. Il peut vous aider si vous rencontrez des difficultés : aide financière et aides d'urgence sur demande d'un travailleur social, aide administrative, accès aux droits, isolement et aide à domicile. Vous pouvez également contacter la Référente handicap qui vous reçoit sur rendez-vous.

9 10, rue Jean Jaurès / Tél. : 01 41 13 20 75

LES ÉCOLES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

ÉCOLES MATERNELLES

JEAN MACÉ

5, av. du Parc / Tél. : 01 43 50 39 39

LES ORMEAUX

8, rue des Ormeaux / Tél. : 01 46 60 40 52

LES PERVENCHES

1, rue des Pervenches / Tél. : 01 43 50 49 98

LA ROUE

50, av. Gabriel Péri / Tél. : 01 41 87 03 91

SCARRON

Allée des Lilas / Tél. : 01 46 60 17 56

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

LES ORMEAUX

8, rue des Ormeaux / Tél. : 01 47 02 65 38

LE PARC

4/6, av. du Parc / Tél. : 01 43 50 39 37

LES PERVENCHES

5, rue des Pervenches / Tél. : 01 55 52 25 20

LA ROUE A

50, av. Gabriel Péri / Tél. : 01 41 87 03 93

LA ROUE B

50, av. Gabriel Péri / Tél. : 01 41 87 03 97

ÉCOLE PRIMAIRE

LES RENARDS

26, av. Raymond Croland / Tél. : 01 43 50 98 84

ÉCOLE PRIVÉE SOUS CONTRAT

MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE ST VINCENT DE PAUL

5, ruelle de la Demi Lune
Tél. : 01 47 02 75 08

COLLÈGE DES ORMEAUX

15, rue d'Estienne d'Orves
Tél. : 01 43 50 29 88

ALSH MATERNELS

JEAN MACÉ

8, avenue Jeanne et Maurice Dolivet
Tél. : 01 49 73 20 27

LA FONTAINE

12/14, rue la Fontaine
Tél. : 01 46 60 12 63

LES RENARDS

26, avenue Raymond Croland
Tél. : 01 43 50 59 51

LES PERVENCHES

1, rue des Pervenches / Tél. : 01 46 60 13 80

SCARRON

Allée des Lilas / Tél. : 01 43 50 80 48

LA ROUE

50, avenue Gabriel Péri / Tél. : 01 41 87 66 93

ALSH ÉLÉMENTAIRES

PIERRE BONNARD

Pour les enfants de 6-8 ans : 5, rue de l'Avenir
Tél. : 01 41 13 52 76 (mercredis et vacances scolaires).

LE PARC

Pour les enfants de 9-11 ans : 4/6, avenue du Parc
Tél. : 01 43 50 94 01 (mercredis et vacances scolaires)

19



CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2022-2023

Fontenay-aux-Roses est en zone C

ZONE C	Vacances scolaires	
Rentrée des enseignants	Mercredi 31 août 2022	Périodes d'inscriptions des accueils de loisirs
Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 1^{er} septembre 2022	
Toussaint	Samedi 22 octobre 2022 Lundi 7 novembre 2022	Jusqu'au mercredi 28 septembre 2022
Noël	Samedi 17 décembre 2022 Mardi 3 janvier 2023	Du mercredi 26 octobre 2022 au mercredi 23 novembre 2022
Hiver	Samedi 18 février 2023 Lundi 6 mars 2023	Du mercredi 21 décembre 2022 au mercredi 25 janvier 2023
Printemps	Samedi 22 avril 2023 Mardi 9 mai 2023	Du mercredi 22 février 2023 au mercredi 22 mars 2023
Pont de l'Ascension	Le vendredi 19 mai 2023	Du mercredi 22 mars 2023 au mercredi 19 avril 2023
Début des vacances d'été	Samedi 8 juillet 2023	Du mercredi 26 avril 2023 au mercredi 7 juin 2023

• Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

SERVICE ENFANCE / GUICHET FAMILLE

75, rue Boucicaut / 92260 Fontenay-aux-Roses

Tél. : 01 41 13 20 00

Courriel : enfance-famille@fontenay-aux-roses.fr

HORAIRES :

Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mercredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30

Jeudis de 8h30 à 12h

Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

RENDEZ-VOUS SUR L'ESPACE FAMILLE POUR :

Télécharger divers documents et formulaires

Inscrire vos enfants aux activités

Payer votre facture en ligne

Prendre connaissance des dernières actualités

Accès : Famille -> Enfance -> Espace famille

sur www.fontenay-aux-roses.fr